

Sainte Luce sur Loire, le 1er septembre 2022

La direction
Laurent Champagne
Principal

Le principal

Aux responsables légaux

Objet : **Dispositif « Devoirs faits »**

Madame, Monsieur,

La première période de fonctionnement du dispositif « Devoirs Faits » débutera le lundi 19 septembre 2022.

Ce dispositif est proposé **aux élèves volontaires**, sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative, **pour travailler la méthodologie et l'autonomie, pour effectuer une partie de ses devoirs**. Selon nos capacités et les demandes des familles, les élèves seront inscrits sur 1 ou 2 créneaux hebdomadaires.

Une fois inscrit, la participation de l'élève est **obligatoire**. Les absences devront être justifiées de la même manière que les absences lors d'une journée scolaire.

Les coupons réponses devront être retournés, signés, au professeur principal pour le mardi 6 septembre.

Nous vous communiquerons ensuite en fonction de la classe de votre enfant et des capacités d'accueil le ou les créneaux sur lesquels votre enfant sera inscrit.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Direction



Inscription période 1 du 19/09/2022 au 13/01/2023
À remettre au professeur principal

Madame, Monsieur,

Responsable légal de l'élève :, classe de :

souhaite **l'inscription** de mon enfant au dispositif « DEVOIRS FAITS » mis en place par le collège. Nous avons bien noté que cette activité impose **une présence régulière, et obligatoire de notre enfant**.

ne souhaite pas inscrire mon enfant au dispositif « DEVOIRS FAITS ».

Date : Signature :